

Projet d'aménagement de la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain

Mémoire

Présenté au Bureau d'audience publique sur l'environnement
le 14 juin 2013

par Lucie Lavigneur, citoyenne de Québec



Mémoire présenté dans le cadre de l'audience publique sur le projet d'aménagement de la phase III de la promenade Samuel de Champlain

Lucie Lavigneur

Je présente ce mémoire en tant que citoyenne de Québec, résidente du quartier de Bergerville et surtout grande contemplatrice du secteur visé par le projet de la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain.

Je suis en accord avec plusieurs aspects de ce projet de prolongement de la promenade Champlain :

- La démolition du viaduc et du mur de soutènement sur le boulevard Champlain;
- L'aménagement d'une promenade sur le quai Frontenac;
- La transformation de la zone d'entreposage de la marina en zone récréative qui permettra enfin l'accès aux familles et à toute la population de la dernière plage naturelle du secteur;
- L'aménagement d'une promenade avec trottoirs de bois dans l'anse St-Michel

Je désapprouve toutefois plusieurs aspects du projet, et tout particulièrement ceux qui concernent la partie *Plage et marais*. C'est un secteur que je fréquente régulièrement avec mes enfants et que j'apprécie énormément. C'est le seul secteur où le paysage naturel magnifique, créé à la fois par la présence du marais et de ce long cordon de sable blanc à marée basse, nous transportent tout à coup bien loin de la ville en nous permettant un contact intime avec la nature. C'est évidemment un excellent endroit pour pratiquer avec mes enfants ce passe-temps que nous apprécions énormément : l'observation des oiseaux. Tous les visiteurs que j'y ai emmenés (et particulièrement les européens!) me disent la même chose : que vous êtes chanceux de pouvoir profiter de ce paysage naturel à deux pas de la ville! Si la phase I de la promenade Samuel-de-Champlain offre de magnifiques points de vue sur le fleuve, elle ne permet à aucun endroit ce contact étroit avec la nature, les aménagements étant essentiellement ce que j'appelle des aménagements urbains mais qui ne permettent pas de côtoyer de près

la faune et la flore naturelle du rivage, aucune revitalisation naturelle des berges n'ayant été faite dans ce secteur.

1. Le Marais

Les aménagements qui sont envisagés dans le secteur *Plage et marais* m'inquiètent au plus haut point. Étant donné que le marais de l'anse St-Michel est le dernier marais côtier de la rive nord qui subsiste entre les ponts de Québec et la baie de Beauport, je ne comprends pas qu'on mette l'emphase dans ce secteur sur des aménagements artificiels plutôt que sur un aménagement respectueux de ce magnifique site naturel unique qui se trouve à proximité des résidences. C'est un endroit propice au calme et à la contemplation de la nature et on s'apprête à le dénaturer complètement par des aménagements à la mode urbaine. Et je comprends encore moins qu'on envisage de l'amputer de 20% de sa superficie alors que sa taille n'est déjà pas très grande, ce qui risquerait de menacer la survie même de cet écosystème exceptionnel. Il est primordial de sauvegarder le marais dans son intégralité : on ne peut affirmer que la destruction de la partie supérieure du marais n'aura aucune incidence sur le reste du marais, chaque zone étant inter-reliée et importante pour la survie des plantes et de la faune qui y habite ou s'y nourrit. Ce marais devrait être conservé intacte et mis en valeur, non seulement pour ses valeurs écologique et culturelle réelles, mais aussi comme symbole de l'attention croissante qu'une ville porte à son patrimoine naturel.

Je ne comprends pas qu'en 2013 on en soit encore à considérer des projets axés sur autant de tonnes de béton qui seront déversées à proximité d'un aussi beau rivage! À la différence des années 60, époque où les murs de béton se construisaient à la verticale le long de la majorité des cours d'eau, on pense ici remblayer la partie supérieure du marais et couler une énorme dalle de béton, cette fois-ci à l'horizontal, pour y construire un miroir d'eau et une piscine sur une longueur de 300 mètres, tout ceci à deux pas du dernier marais côtier de la Ville de Québec. J'ai l'impression que l'on répète les mêmes erreurs que dans le passé. D'où vient cette tendance à toujours vouloir donner une allure urbaine à toutes les merveilles naturelles qui nous entourent et qui n'ont surtout pas besoin d'aucun artifice supplémentaire pour être appréciées?

On sait pourtant que les marais, qui sont parmi les milieux les plus productifs au monde, agissent comme une protection naturelle en tant que zone tampon, qu'ils jouent un rôle de filtration des polluants et des sédiments en suspension dans l'eau et qu'ils ont un rôle régulateur en retenant les surplus d'eau et en diminuant les risques

d'inondation et d'érosion des rives. On sait aussi que le béton est loin d'être un matériau écologique, deux tonnes de gaz carbonique étant émises pour chaque mètre cube de béton produit. J'ose à peine imaginer la quantité de béton nécessaire à la fabrication du miroir d'eau et du bassin pour la piscine!

Ce serait pourtant une belle occasion d'exploiter le secteur du marais en faisant justement en sorte qu'il soit le pôle d'attraction du site au lieu d'être en retrait du miroir d'eau et d'une dalle de béton recouverte de sable artificiel. La phase I de la promenade de Champlain présente déjà plusieurs aménagements urbains, incluent plusieurs zones gazonnées ou végétalisées par des plantes non indigènes. À la différence du secteur de la phase I qui est enroché sur toute sa longueur, l'anse St-Michel dans le secteur de la phase III, présente encore une zone naturelle qui a survécu à l'enrochement : le dernier marais côtier encore existant. C'est une zone riche et diversifiée au niveau écologique et tous les efforts devraient être mis pour le mettre en valeur et assurer sa préservation intégrale.

Selon Hélène Gilbert, spécialiste de la flore de l'estuaire d'eau douce du St-Laurent, le projet du miroir d'eau impliquerait le remblayage de la rive à une distance qui ne respecte pas la réglementation en vigueur concernant la protection des rives et prescrite par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce règlement oblige les municipalités à ne rien aménager ou construire à moins de 10 à 15 mètres (20 mètres dans le cas de la Ville de Québec) au-dessus de la ligne des hautes-eaux, qui se situe au milieu du remblai actuel de grosses pierres. Le remblayage de cette zone avec l'installation d'une gigantesque dalle de béton à cet endroit est écologiquement inacceptable et je ne comprends pas que la firme de génie-conseil mandatée par le promoteur n'ait pas sonné la cloche d'alarme concernant cette partie du projet.

Le déplacement de la voie ferrée vers la falaise implique des coûts énormes et il est légitime de se questionner sur cet aspect du projet. Puisqu'il s'agit de réparer les erreurs du passé en déplaçant le boulevard Champlain, qui avait fait disparaître une bonne partie de la rive naturelle de ce secteur, pourquoi ne pas le faire pour les bonnes raisons, c'est-à-dire en misant sur des aménagements naturels et respectueux plutôt que sur des aménagements tape-à-l'œil et artificiels qui ne respectent de toute façon pas la réglementation en vigueur et qui feraient en sorte d'augmenter encore plus le remblai du littoral? Le déplacement de la voie ferrée vers la falaise pourrait ainsi permettre d'enlever le remblai rocheux actuel qui se trouve en haut du marais, de

permettre l'implantation naturelle des espèces végétales du marais et de reconstruire une berge naturelle.

Je suis parfaitement d'accord avec l'aménagement de trottoirs de bois dans le secteur du marais qui est prévu par le projet actuel et qui facilitera certainement son accessibilité. Mais il faut plus que cela : il faut créer un lieu de sentiers naturels de promenade, en haut du marais, à l'endroit prévu par le miroir d'eau, la piscine et la plage artificielle. En remplaçant ces aménagements artificiels par des aménagements propices à la promenade, à l'observation de la faune et au contact étroit avec la nature, en sauvegardant la végétation existante, en plantant des bosquets d'arbres et d'arbustes sur le terrain récupéré par le déplacement de la voie ferrée, un îlot de verdure pourrait être ainsi créé et faire une continuité avec le marais qui serait grandement mis en valeur. On pourrait ainsi redonner à nouveau à l'anse St-Michel un visage plus naturel comme celui d'autrefois.

Par ailleurs, il est essentiel dans l'optique du développement durable de concevoir des aménagements en considérant les contraintes climatiques de la région et en planifiant des installations qui seront utilisées pour le maximum de semaines dans l'année. Québec n'est pas Lyon ou Bordeaux et il faut se rendre à l'évidence qu'un miroir d'eau à Québec sera utilisé pendant 2 mois tout au plus dans une année. Et même l'été, par grand vent, le miroir ne sera pas toujours miroir! L'aménagement d'une zone de sentiers naturels propices au calme, au contact étroit avec la nature permettrait la pratique d'activités récréatives non seulement pendant l'été mais également pendant l'automne et le printemps.

Le côté sud du fleuve offre encore, dans le secteur St-Romuald-Lévis des portions de rive qui sont restées à l'état naturel, avec des zones de végétation naturelles et accès direct à la plage qui sont grandement appréciées des familles. Le secteur de l'anse St-Michel offre justement un potentiel à ce niveau mais le projet tel qu'il est présentement envisagé va à l'encontre de cette vision.

J'ai été par ailleurs très déçue de constater la faiblesse des données biologiques sur lesquelles le promoteur se base pour conclure que le marais ne semble pas être un habitat important pour la faune. On ne parle que d'espèces susceptibles de se retrouver dans l'aire d'étude et on suggère en même temps que les habitats sont peu propices en raison du secteur qui a subi de grandes perturbations anthropiques, de la force des courants et de la turbulence qui seraient peu favorables aux amphibiens, par exemple.

On ne doit pas se surprendre de l'absence de mention d'amphibiens et de reptiles dans la zone d'étude puisqu'aucun inventaire n'a jamais été réalisé dans la zone d'étude.

Aucun inventaire n'a été fait non plus pour les mammifères et on a même oublié d'inclure le renard roux dans la liste des espèces susceptibles de se retrouver dans l'aire d'étude alors que c'est une espèce qui fréquente le secteur du marais. En ce qui concerne les oiseaux, les données proviennent d'une base de données de l'Étude des populations d'oiseaux du Québec (EPOQ), et il ne semble pas y avoir eu d'inventaire sérieux fait dans le cadre du projet de la phase III de la promenade. On mentionne que l'habitat riverain longeant le boulevard Champlain n'offre pas un potentiel élevé d'habitat pour la faune aviaire. Même s'il est bien évident que ce petit marais ne peut compétitionner avec celui de Cap-Tourmente, il n'en reste pas moins qu'il offre un beau potentiel d'observation à proximité de la ville et tout particulièrement pendant les migrations au printemps et à l'automne.

La partie environnement du projet est justement celle qui devrait s'appuyer sur des données scientifiques provenant d'études rigoureuses, ce qui n'est visiblement pas le cas ici. À force de parler seulement d'espèces susceptibles de se retrouver dans l'aire d'étude, on est *susceptible* de passer à côté de plusieurs éléments importants au niveau de la biodiversité du marais qui auraient dû être considérés dans ce dossier.

2. Les zones de friche et la végétation en place

Tout comme les marais, qui étaient à l'époque considérés comme des milieux qui ne servaient à rien et qu'il fallait assécher à tout prix, il semble bien que ce soit au tour des friches ou tout milieu de végétation ouvert, d'être considérées aujourd'hui comme des zones sans intérêt, moins attrayante et esthétique auprès de la population que des aires gazonnées.

Je pense qu'il est primordial de conserver le maximum de zones de végétation en friche et d'arbres existants. On pense souvent que la végétation en friche présente peu de valeur et est moins productive qu'une grande pelouse bordée de massifs de plantes bien alignées alors que c'est plutôt l'inverse : les friches, les zones d'arbustes, les bandes de végétation arborescente, représentent une biodiversité et une productivité plus grandes, et constituent d'excellents refuges pour la faune et une aire d'alimentation importante pour plusieurs rapaces et petits mammifères. Ces zones fournissent aussi un abri important contre le vent pour les cyclistes et les marcheurs. Comme c'est justement

une zone où le vent peut décourager certaines personnes de le fréquenter, il est d'autant plus important de conserver les éléments naturels déjà présents qui servent de coupe-vent et qui vont favoriser la fréquentation du site même pendant les jours de grands vents. La destruction de ces zones de friche pour les remplacer par des zones de «plantation urbaine» réduira nécessairement la productivité de cette zone. Je ne comprends pas cette propension à toujours vouloir éliminer la végétation déjà en place et bien adaptée au milieu pour la remplacer par d'aires gazonnées parsemées de graminées et de petits arbustes. Lorsqu'on parle de création de zones productives, je remets donc en question ce concept de productivité.

Il est mentionné que la végétation herbacée actuelle est caractéristique des milieux perturbés. Il n'y a pas eu d'inventaire complet et détaillé pour la phase III et on se fit sur l'inventaire de la phase I pour conclure que les espèces végétales devraient être sensiblement les mêmes. On mentionne pourtant que plusieurs espèces à statut particulier ont été observées dans la zone du projet lors d'une visite d'une journée réalisée sur le terrain le 31 août 2010.

Alors que nous parlons ici d'un point majeur du projet, soit l'environnement, aucun inventaire scientifique rigoureux n'a été réalisé pour la flore ou la faune dans la zone visée par le projet. De plus, même si une partie de la végétation n'est pas indigène et résulte de la perturbation du milieu, il est important de la préserver parce qu'elle est bien adaptée au milieu, présente une protection contre les vents, un potentiel d'habitats pour la faune et permet de faire des économies en diminuant les coûts de réaménagement.

La même situation est observée pour les arbres qui n'auraient pas tous été inventoriés: plusieurs arbres matures et bien visibles n'apparaissent pas sur la carte de la firme d'arpenteurs-géomètres. Selon madame Johanne Elsener, présidente de Québec Arbres, non seulement l'inventaire est incomplet mais il ne donne aucune information sur l'espèce et l'âge des arbres répertoriés. Étant donné leur importance pour lutter contre la pollution atmosphérique en captant les polluants de l'air, il est essentiel de conserver le plus grand nombre d'arbres possible plutôt que de les remplacer par des arbres qui seraient moins adaptés au milieu et certainement de plus petite taille. Les coûts d'entretien et d'aménagement s'en trouveraient par le fait même réduits.

3. Pavillon de services

Concernant le pavillon de services qu'il est prévu de construire dans l'anse St-Michel, je ne comprends pas non plus qu'une construction aussi imposante soit envisagée justement dans le secteur qui offre les plus beaux paysages du secteur. J'ai été choquée par les esquisses de ce bâtiment énorme qui ont été présentées lors de la première partie de l'audience publique : on parlait même de climatiser une partie de cet énorme bâtiment et de le chauffer en hiver, alors que l'on n'arrive même pas à garder ouvert le petit pavillon de services au quai des Cageux pendant le printemps et l'automne et qui serait pourtant fort apprécié des personnes qui fréquentent le secteur pendant ces périodes de l'année (familles, personnes âgées, touristes). Il est bien évident que la climatisation et le chauffage d'un édifice de taille aussi imposante ne s'inscrit évidemment pas dans l'optique du développement durable.

On devrait plutôt construire un pavillon plus modeste, moins volumineux de façon à ce qu'il s'intègre bien et soit en harmonie avec le paysage du marais de l'anse St-Michel. Il pourrait même inclure un petit centre d'interprétation qui raconterait les richesses du marais : parler des oiseaux qui s'y reposent et s'y alimentent, des mollusques et gastéropodes qui y sont facilement observés, des anguilles qui s'y alimentent, des mammifères qui le fréquentent, etc. Ce pourrait être ainsi une belle occasion d'inciter les familles, les groupes scolaires, les personnes âgées à venir observer ces richesses de plus près. Ce pavillon pourrait ainsi jouer un rôle essentiel d'éducation et de sensibilisation quant à l'importance des marais pour le maintien de la biodiversité. Comme le marais est très fréquenté par la sauvagine et les limicoles, particulièrement pendant les migrations au printemps et à l'automne, il faudrait miser davantage sur des installations qui incitent à l'observation de la faune ailée, un loisir très prisé par de nombreuses familles et de nombreux touristes étrangers. Nous avons la chance d'avoir ce magnifique marais à distance de marche des lieux de résidences et il faut tout faire pour le valoriser, non seulement en le préservant dans son intégralité mais en faisant en sorte que les aménagements à proximité soient faits dans le respect du lieu et pour inciter à la découverte.

4. Références à l'histoire

Comme la promenade Samuel-de-Champlain longe le secteur qui a marqué l'histoire de Sillery, il est justifié d'y porter une attention toute particulière et inclure dans les aménagements de la phase III une valorisation historique de ce lieu remarquable. À part quelques affiches et rappels architecturaux des anciens quais, le projet semble pourtant mettre peu d'emphasis sur l'aspect historique de la région. Je trouve très intéressante la proposition de Johanne Elsener, présidente de Québec Arbres et porte-parole de la Coalition Héritage Québec, d'inclure dans les aménagements de la phase III des maisons thématiques, petits centres d'interprétation qui relateraient l'histoire tellement riche de ce secteur : celle des amérindiens (Maison des Premières Nations) qui fréquentaient le site de la « pointe aux anguilles » bien avant l'arrivée des premiers Européens ; celle de la forêt (Maison de la forêt, phase I) puisque, sous le régime britannique, les anses de Sillery étaient utilisées pour le commerce du bois et la construction navale; celle du fleuve Saint-Laurent (Maison du fleuve), pour son rôle central dans l'histoire de Québec, comme voie de navigation, source d'eau potable, nourrice de la faune aquatique, objet de contemplation ou lieu d'activités récréatives. Ces musées permettraient d'ajouter un élément historique essentiel à la promenade Samuel-de-Champlain et de faire le lien avec le site patrimonial de Sillery. Ils pourraient être ouverts à l'année et devenir un pôle d'attraction touristique important pour la région.

5- Avancée Shell et stationnements

Le projet actuel propose de convertir le site de l'ancien dépôt pétrolier Shell, maintenant nommé *avancée Shell* en stationnement. Cet avancée dans le fleuve, de par sa configuration, présente d'excellents points de vue sur le fleuve et devrait, selon moi, être conservé pour un usage récréatif plutôt que pour des espaces de stationnement. Ce pourrait être un excellent endroit pour aménager des tables de pique-nique et un centre d'interprétation en hommage au fleuve, tel que mentionné précédemment.

Je considère par ailleurs que l'on devrait revoir à la baisse le nombre total de cases de stationnement prévus par le projet de la phase III et augmenter plutôt l'offre au niveau du transport en commun, en bonifiant les circuits d'autobus déjà existants comme celui des circuits 16 et 400 et en ajoutant l'Écolobus qui pourrait offrir un service de navette en partance des hôtels et faire le lien entre les différents lieux touristiques de la région. Il faudrait évidemment faire en sorte que le transport en commun soit accessible en

toute saison, et pas uniquement pendant la saison estivale. Je considère acceptable d'aménager un certain nombre de cases supplémentaires de stationnement au pied de la falaise, en autant que ce soit fait en y intégrant le maximum de zone de végétation en friche et de bosquets d'arbres déjà en place.

RECOMMANDATIONS

1- Accorder l'importance qu'il lui revient au dernier marais côtier de la ville de Québec en le préservant intégralement et en misant sur un aménagement naturel de tout le secteur au nord du marais, suite à la démolition du viaduc et la relocalisation de la voie ferrée. Ceci implique un aménagement sans bassin d'eau, sans miroir d'eau et sans plage artificielle. L'artificialisation de la rive dans le seul secteur qui nous permettrait un contact étroit avec la nature ne peut plus être une option envisagée.

2- Favoriser au maximum des aménagements naturels de la berge au lieu de miser sur des aménagements urbains : nous avons été assez bien servis à ce niveau dans la phase I de la promenade!

3- Pour remplacer le miroir et la piscine, je propose d'installer une petite pataugeoire dans le secteur famille, qui permettrait de centraliser les activités récréatives familiales au même endroit et de conserver le visage naturel du secteur du marais.

4- Si la ville tient absolument à son miroir d'eau, envisager éventuellement sa construction à un autre endroit de la ville plus centralisé, près du bassin Louise ou en face du Musée de la civilisation, par exemple. Les stationnements en bordure du fleuve occupent une place beaucoup trop grande dans ce dernier secteur! Il serait alors possible de transformer le miroir d'eau en patinoire l'hiver, ce qui ne pourrait évidemment pas être envisagé sur le site actuel étant donné son exposition aux grands vents l'hiver.

5- Dans le secteur du marais, construire un pavillon de service aux dimensions réduites, respectueux du caractère paysager du secteur, incluant un petit musée sur les richesses du marais et sur l'histoire des Premières Nations.

6- Modifier le plan d'aménagement pour conserver le plus possible de zones de friches, de plantes déjà en place et réduire au maximum les aires gazonnées, à l'exception du secteur de la famille où une aire gazonnée est évidemment acceptable.

7- Faire un inventaire exhaustif des arbres existants et prévoir des aménagements qui en protègent le plus grand nombre, particulièrement les arbres de grandes tailles et ceux qui sont regroupés en bosquets ou en alignement serré, qui offrent une barrière efficace contre le vent. Augmenter la couverture arborée de tout le secteur de la promenade.

8- Conserver l'avancée Shell pour un usage récréatif seulement et y installer la Maison du fleuve.

9- Réduire la proportion des aménagements alloués à la voiture pour augmenter les services de navette et d'autobus, non seulement pendant l'été mais pendant le printemps et l'automne.

10- Aménager la promenade de façon à assurer une affluence de promeneurs durant les quatre saisons de l'année et non pas seulement durant l'été, ce qui implique de permettre l'accès à des abris et lieux de services.

11- Prévoir un plus grand aménagement de services touristiques afin d'augmenter l'offre touristique du secteur qui pourrait être visité pendant les quatre saisons. La maison des Premières Nations (et du marais), la Maison du fleuve et la Maison de la forêt (phase I) sont d'excellentes formules pour y arriver.

Fin du document.